

les chaises vides



Bulletin intérieur du Collectif de défense des sans-papiers 02 — Soissons et autres lieux — N°7 — 6 oct. 2006



Samedi 30 sept, notre 5ème rassemblement

Nous étions environ 70 : enseignants, lycéens, retraités, membres d'associations et de partis, syndicalistes... Des têtes nouvelles, des prises de contact et échanges d'adresses, et les pétitions qui affluent.

Des stratégies sont discutées sur la manière d'empêcher toute intrusion de la police dans nos écoles. Des chaînes téléphoniques se mettent en place.



La pétition continue !

Nous avons remis 1005 signatures à la préfecture au cours d'une entrevue, jeudi 28 septembre. Deux jours après, lors du rassemblement du samedi 30, nous avons déjà atteint les **1500 signatures** ! A Merlieux, dimanche, **plus de 200 signatures supplémentaires**. Continuons !

Réunion départementale du collectif Mercredi 4 octobre, une réunion des membres du collectif a eu lieu à **Laon**, pour mieux structurer notre intervention.

Collectif de défense des sans papiers de l'Aisne, membre de RESF

cdsp02@wanadoo.fr <http://www.cdsp02.net/> et <http://www.educationsansfrontieres.org/> (rubrique → 02 Aisne)
soutenu par : Ligue des Droits de l'Homme de Picardie et de Soissons, Fédération de parents d'élèves FCPE de l'Aisne, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), SUD Education, FSU, Union Locale-CGT de Soissons, SDEN-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Education, ATTAC 02, Sud Santé Sociaux, Syndicat National Unifié des Impôts, PCF, Mouvement de la Jeunesse Socialiste, Ligue Communiste Révolutionnaire, Verts du Laonnois et du sud de l'Aisne, Alter Ekolo. Groupe Kropotkine de la FA, Union Juive Française pour la Paix, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Action Catholique Ouvrière

Un parrainage qui nous engage



Plus de 80 personnes se sont rassemblées dans la petite mairie de Courmelles. Le maire, **Serge Vallée**, assisté de **Violette**, a procédé au parrainage des trois enfants R., Diana, Dominique et Valéra, après avoir lu les textes officiels qui datent de 1792.

◀ *Marianne veille sur les enfants R.*

Un vœu du Conseil Général de l'Aisne

La majorité du Conseil Général de l'Aisne a voté un vœu, le **25 septembre**, « relatif à la régularisation des familles en situation irrégulière ». Il affirme que « l'arrestation d'une famille malgache à Soissons le 31 août 2006 confirme la dérive répressive de cette circulaire et montre les dérives stigmatisantes de la régularisation annoncée par le Ministre de l'Intérieur. » Le Conseil général se prononce pour un « moratoire des expulsions pour les familles ayant déposé un dossier. ».

Nouveau rassemblement, samedi 7 oct.

Soyons nombreux devant la sous-préfecture, restons vigilants ! Amenons les pétitions signées.

En projet : **une carte postale** à envoyer à la préfecture.

A Laon, une famille de Rroms à la rue

La famille C est demandeuse d'asile. Ils sont à la rue depuis le 12 septembre. Le 115 appelé, refuse de les prendre en charge. S'agit-il de consignes données aux services sociaux de ne plus prendre en charge les Rroms et les sans papiers ?

Le Collectif départemental entend agir pour faire cesser cette situation insupportable. Plus que jamais :

**un logement,
des papiers,
une école pour tous !**

Pétition

ILS SONT SOUS NOTRE PROTECTION

Madame le Préfet de l'Aisne,
une famille malgache menacée d'expulsion est obligée de se cacher dans notre département. Ils sont aujourd'hui sous la protection du Collectif de Défense des Sans-Papiers de l'Aisne.

Les trois enfants, Valera (17 ans), Dominique (13 ans) et Diana (8 ans) sont de fait privés du droit de suivre une scolarité normale. Diana n'a été scolarisée qu'en France et Valéra a obtenu une bourse nationale au mérite. Cette famille, en France depuis 2002, remplit tous les critères de la circulaire.

Pourtant, la préfecture n'a pas hésité à prendre un arrêté de reconduite à la frontière à son encontre et à procéder à son arrestation au petit matin. Les adolescents et leurs parents, placés en centre de rétention, ont ensuite été menottés. Libérés pour vice de procédure, ils sont toujours sous le coup de l'APRF, le recours ayant été rejeté par le tribunal de Rouen.

C'est inacceptable, aucun être humain ne doit avoir à se cacher, aucun enfant n'est illégal !

Nous exigeons l'annulation de l'APRF et la régularisation de cette famille

| Prénom et nom | profession | commune | signature |
|---------------|------------|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Pétition à envoyer au **Collectif de Défense des Sans Papiers de l'Aisne** :

cdsp02@wanadoo.fr

ou la remettre à un militant du collectif
ou à l'une des organisations qui le soutiennent